

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Sciences du langage

- Université Stendhal - Grenoble 3

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Culture, création, langage, apprentissage

Établissement déposant : Université Stendhal - Grenoble 3

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Sciences du langage*, dispensée à l'Université Stendhal et relevant de l'UFR LLASIC, département Sciences du langage et Français Langues Etrangères (FLE), vise à fournir aux étudiants des éléments de compréhension du fonctionnement du langage humain selon diverses perspectives et à mettre en place des compétences transversales, l'ensemble leur permettant des poursuites d'études en master, en sciences du langage, mais aussi dans le secteur de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. La formation applique la structuration tripartite des licences de l'Université Stendhal : bloc d'enseignements fondamentaux de trois unités d'enseignement (UE) faisant office de tronc commun, enseignements transversaux (dont un possible stage tuteuré, une UE d'informatique et une UE de langue) et module complémentaire dit de spécialité. Les étudiants ont le choix entre les modules proposés par le département Sciences du langage et FLE : « langage et surdité » aux semestres 1 et 2 dans le contrat quinquennal en cours avec une ouverture jusqu'au S6 d'ici 2016 ; « Linguistique » aux S5-S6 ; « Langues pour les sciences du langage », « Métiers de l'enseignement : professeur des écoles », de la première à la troisième année de licence ; « Français Langue Étrangère (FLE) » (en L3). Ils ont également accès aux autres modules complémentaires de l'établissement dont « Communication multimédia », « Information Communications Médias », « Préparation aux concours du journalisme », « Informatique et technologies du Web » et « Industries de la langue ». Une originalité de la formation, par rapport à d'autres licences en Sciences du langage, est la place de la linguistique historique, y compris une description du latin à l'époque de la latinisation des Gaules.

Avis du comité d'experts

La licence *Sciences du langage* est une formation de qualité, qui propose une grande variété de modules d'ouverture et de professionnalisation. Les contenus de la formation sont en bonne adéquation avec les objectifs visés.

Au sein de l'Université Stendhal, la mention *Sciences du langage* de licence trouve un prolongement naturel dans la mention *Sciences du langage* de master, plusieurs modules de spécialité ou d'ouverture préparant aux spécialités de ce master (Langage et surdité ; FLE ; Industries de la langue (IDL), notamment), même si, dans les faits, la poursuite d'études la plus fréquente est le master MEEF - Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation - (près des deux tiers des diplômés). Elle n'a pas d'équivalent sur le site Grenoble-Alpes, la licence *Sciences du langage* la plus proche étant offerte à Lyon.

Du point de vue de la recherche, la formation a un double adossement à l'EA 609 LIDILEM (« Linguistique et Didactique des Langues Étrangères et Maternelles ») de l'Université Stendhal, et à l'UMR 5216 GIPSA (« Grenoble Images Paroles Signal Automatique »), CNRS & universités Stendhal et Joseph Fourier. Cet adossement prend une forme originale, surtout à un niveau licence, en ceci que les étudiants sont impliqués dans des projets de recherche : par exemple, projet ANR entre le LIDILEM et le laboratoire PACTE (Institut de Géographie Alpine) pour un travail d'enquête de linguistique générale ; projet pédagogique mené en lien avec un projet de recherche développé à l'UMR LLL d'Orléans en L3 psycholinguistique.

L'équipe pédagogique est composée de 27 enseignants-chercheurs (15 maîtres de conférence -MCF-, deux MCF HDR et 10 professeurs des universités -PU-) intervenant dans la formation entre six et 128 heures, un PRAG - professeur agrégé de l'enseignement du second degré (pour 192 heures) et un enseignant contractuel en CDI (264 heures). Tous relèvent du département Sciences du Langage et FLE de l'UFR LLASIC. En 2013-2014 sont en outre intervenus deux doctorants moniteurs (pour 32 et 45 heures respectivement), deux ATER (pour 80 et 88 heures), sept vacataires parmi lesquels deux orthophonistes (pour deux heures chacun) et un chercheur CNRS (pour 64 heures). Les intervenants

professionnels sont par conséquent très peu nombreux. Le dossier annonce qu'une réflexion est en cours pour en augmenter le nombre : on ne peut qu'encourager cette réflexion.

La licence est pilotée par le bureau du département Sciences du Langage et FLE (directrice du département ; responsables des secteurs Sciences du langage et Français Langue Étrangère ; responsables des mentions *Sciences du langage* de licence et de master). Le bureau se réunit une fois par mois. La formation ne dispose pas de conseil de perfectionnement, ce que l'on regrette.

Sur la période évaluée, les effectifs oscillent entre 89 et 110 inscrits en L1, 56 et 76 en L2, 39 et 58 en L3. En L1, le taux de réussite, au moins partielle, est bon (48 %) voire très bon (73 %), et la réussite est en premier lieu le fait des bacheliers scientifiques (par exemple 100 % en 2012-13), puis des bacheliers ES (94 % la même année), enfin des bacheliers littéraires (55 % en 2012-13). Les bacheliers technologiques, eux aussi, réussissent de manière satisfaisante (en 2012-13, 11 des 16 bacheliers technologiques ont validé leur L1). La réussite est en revanche moindre pour les bacheliers professionnels (1/5 en 2012-13). Les abandons sont rares (aucun en 2012-13 et 4/89 inscrits en 2012-13, contre 30 à 40 % dans le contrat précédent). En L2, la réussite est meilleure encore (entre 72 et 93 % selon les années). En L3, elle se situe entre 87 à 97 %. Les dispositifs d'accompagnement mis en place ont par conséquent porté leurs fruits, tout particulièrement en L1.

La quasi-totalité des diplômés poursuit en master, dont les trois quarts à l'Université Stendhal. Parmi eux, les deux tiers engagent un master MEEF ; un peu plus de 10 % poursuit dans la mention *Sciences du langage* (spécialité FLE ou spécialité recherche) ; les autres optent pour un des masters du domaine des langues et de la technologie.

Il faut souligner la très bonne connaissance de la population entrante et du devenir des diplômés de L3. On regrette toutefois que la poursuite d'études vers les sciences du langage ne concerne pas davantage d'étudiants.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>La recherche est très présente dans la formation, y compris par la participation, assez inédite dès la licence, des étudiants à des projets de recherche.</p> <p>Les étudiants bénéficient en outre de cours de méthodologie disciplinaire et bibliographique (pour cette dernière, un livret méthodologique leur est distribué en L1).</p> <p>On note une volonté de développer les stages de L3 en laboratoire.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Peu de professionnels interviennent dans la formation.</p> <p>Les étudiants bénéficient cependant de divers enseignements destinés à leur faire travailler leur projet professionnel, communs avec les autres formations de licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enseignement transversal obligatoire PROFOR (projet professionnel et personnel) au S2 (12h pour 2 crédits européens), proposant, depuis 2013, une initiation au Portefeuilles d'Expériences et de Compétences (PEC), - option « Deux semestres pour créer et conduire un projet » (24h pour six crédits sur les deux semestres) en L2/L3, validable comme stage de licence, - option « Conduite de projet et création d'activité » (12h, aux S4 ou S6). <p>L'Université propose également à tous ses étudiants de licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dispositif OSE (« Orientation, Stage, Emploi »), à l'inter-semestre (ateliers, conférences avec professionnels et anciens étudiants) ; - des ateliers « Réussir ses candidatures » (rédaction de CV, préparation d'entretien, etc.).
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Comme tous les étudiants de l'Université Stendhal, les étudiants de la licence <i>Sciences du langage</i> sont redevables d'un stage encadré obligatoire, qui peut être soit validé dans le cadre d'une UE stage, soit effectué dans un élément stage non crédité</p>

	<p>(jusqu'en 2011, la non-réalisation de ce stage était bloquante pour l'obtention de la licence).</p> <p>La majorité des étudiants valide ce stage (d'une durée non indiquée) dans le cadre des enseignements de préprofessionnalisation dans le domaine de l'éducation et de la formation. Certains (une dizaine) en profitent toutefois pour découvrir un champ professionnel autre.</p> <p>La validation de l'UE stage peut également être effectuée par le biais d'une activité professionnelle (dont les Emplois d'Avenir Professeur) ou d'un séjour à l'étranger.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La mobilité étudiante sortante est en hausse (de trois sortants en L2/L3 en 2011-12 à neuf en 2013-14), avec une variété des destinations (zone Europe, mais aussi Canada et Australie).</p> <p>La formation attire beaucoup d'étudiants de l'international (ils étaient 234 en 2013-2014, soit autant que les étudiants locaux des trois années de la licence <i>Sciences du langage</i>) essentiellement pour les enseignements socles des sciences du langage, au point que l'équipe envisage de créer des cours spécifiques à destination de ce public.</p> <p>La présence d'étudiants de l'international démontre l'attractivité de la licence. Il conviendrait toutefois de s'interroger sur l'équilibre à trouver entre le nombre d'entrants et le nombre de sortants. Pour pallier les difficultés organisationnelles que peut générer cette présence massive d'étudiants de l'international, la création de cours spécifiques risque en outre de compromettre l'objectif de mixité visé par la mobilité internationale.</p> <p>Dans l'université, la mobilité enseignante sortante pour des missions d'enseignement de courte durée est, pour sa part, le fait essentiellement des sciences du langage.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Concernant le recrutement en L1, les sciences du langage étant une discipline inconnue des lycéens, l'équipe pédagogique de la licence participe activement aux diverses actions en direction des lycéens mises en place par l'université :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dispositif ASUR (Articulation Secondaire Supérieur en Réseau) [trois correspondants ASUR dans l'équipe pédagogique] ; - séances de découverte des sciences du langage (mini-cours, ateliers, visites de locaux, visite du musée de phonétique de l'Université Stendhal ou des laboratoires GIPSA-LAB et LIDILEM avec rencontres de chercheurs.) lors de la journée du lycéen. <p>Le dossier ne signale pas de dispositif de passerelles propre à la formation. À cet égard, il pourrait être intéressant de mener une étude annuelle du devenir des étudiants de L1 n'ayant pas validé leur année ou ayant changé d'orientation à l'issue de l'obtention de leur L1.</p> <p>S'agissant des dispositifs d'aide à la réussite, ils sont nombreux, mis en place au niveau central ou par la formation, ce qui explique les très bons taux de réussite, dès la L1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - semaine d'intégration L1 pendant laquelle les étudiants prennent connaissance de leur environnement d'études et ont un premier rendez-vous avec leur enseignant-référent ; - dispositif des enseignants-référents en L1 (3 rencontres par an) ; - préférence du format TD au format CM avec, au plus, des groupes de 40 étudiants ; - aide aux compétences rédactionnelles incluant un test de positionnement diagnostique en orthographe/grammaire en début de S1, des cours de soutien à la rédaction en option en L1 et L2 (commun à tous les étudiants en L à l'université), un « certificat en compétences rédactionnelles » à horizon 2015 ; - cours de méthodologie universitaire (disciplinaires et bibliographiques) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - enseignements d’exploration professionnelle ; - procédure d’auto-évaluation de l’étudiant au travers d’un portfolio (mise en regard des acquis et des exigences de la formation) ; - divers accompagnements réalisés par le service d’orientation.
<p>Modalités d’enseignement et place du numérique</p>	<p>L’enseignement se fait en présentiel, essentiellement sous forme de TD. Les étudiants sont accompagnés pour la constitution de leurs dossiers (enquêtes de terrain, recueil de données, transcriptions, ...).</p> <p>Les étudiants empêchés (salariés, mères de famille) peuvent demander à bénéficier des mesures communes à tous les étudiants de l’université : dispense d’assiduité et de contrôle continu, avec signature d’un contrat pédagogique. Les étudiants en situation de handicap sont accompagnés par le service accueil handicap de l’université et deux correspondants internes au département Sciences du langage.</p> <p>L’enseignement des langues est assuré par le service LANSAD, commun à toute l’université. Le niveau attendu à la sortie de la L3 selon le CECRL n’est pas précisé, pas plus que la ventilation des étudiants dans les langues suivies. Etant donné la place de l’anglais dans les publications en sciences du langage, on aimerait connaître la proportion de l’anglais par rapport aux autres langues.</p> <p>De manière spécifique, les étudiants de la licence peuvent suivre des cours de Langue des Signes Française. Leur est aussi proposé un module complémentaire « Langues pour les SdL » dans lequel ils peuvent travailler deux LVE en plus de la LVE obligatoire.</p> <p>Selon le dossier, la licence accueille un nombre croissant d’étudiants en reprise d’études, toutefois le nombre n’est pas précisé. Elle est peu concernée par la VAE.</p> <p>Les enseignants recourent aux plateformes collaboratives telles Moodle et Chamilo pour mettre en ligne leurs cours et proposer des exercices d’autoévaluation (en sémantique et linguistique historique, L2).</p> <p>Les étudiants sont initiés aux outils informatiques et aux corpus électroniques dans l’UE méthodologie.</p> <p>La formation comprend en outre une UE informatique obligatoire au S6 (initiation au TAL ; informatique pour la didactique des langues) et un enseignement optionnel « Industries de la langue » en L3.</p> <p>Comme tous les étudiants de l’université, les étudiants peuvent présenter le C2i et le CLES.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>La formation est évaluée pour l’essentiel (ratio non précisé) en contrôle continu. Elle a mis en place des coordinateurs d’année dans le but de mieux articuler entre eux les enseignements fondamentaux et de veiller à l’équilibre des modalités de contrôle des connaissances, en les pensant notamment au niveau de l’UE et non de l’enseignement. La conséquence a été une réduction des évaluations à hauteur de 50 %, ce qui est un point positif qui répond en outre à une demande étudiante.</p> <p>Le nombre de crédits européens par UE varie de quatre à neuf parmi les enseignements fondamentaux (toutes possibilités, sauf huit). Cette répartition n’est pas commentée dans le dossier (il aurait été utile qu’elle le soit), même si on observe une augmentation du nombre de crédits avec les volumes horaires (les deux UE à neuf crédits comptent 72 h). En revanche, un même volume horaire peut avoir des crédits différents (par exemple les UE à 48h peuvent être dotées de quatre à six crédits) et une même dotation en crédits correspondre à des volumes différents (par exemple quatre crédits pour, selon les UE, 32 ou 48h). Les enseignements transversaux sont dotés semestriellement de deux ou trois crédits, les modules transversaux de six.</p>

	<p>Comme pour les autres formations de l'université, les jurys sont organisés chaque semestre, en février pour les semestres impairs, fin mai pour les semestres pairs. Les secondes sessions (semestres impairs et pairs) se déroulent dans la 2^{ème} quinzaine du mois de juin. On peut se demander si une évaluation, en juillet, des semestres impairs n'est pas tardive. Les jurys de diplômes sont organisés dans les mêmes périodes.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le dossier fournit un exemple d'annexe descriptive au diplôme.</p> <p>Le PEC a été mis en place en 2013 dans l'UE Profor de L1 (cf. supra).</p> <p>La formation a également mis en place un portfolio décrivant les compétences attendues pour chaque enseignement.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Les enquêtes sur le devenir des diplômés sont effectuées par l'observatoire de l'insertion professionnelle de l'université. Le dossier fournit le détail des poursuites d'études des diplômés de L3 pour l'année 2011-12.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Pour l'heure, la formation n'a pas mis sur pied de conseil de perfectionnement en tant que tel (aucune des licences généralistes de l'université ne l'a fait à ce jour).</p> <p>Pour ce qui est de l'évaluation, en sus de l'évaluation de la formation par les étudiants de L2 mise en place par l'université, la formation a mené une évaluation en L3, qui a fait apparaître (1) une satisfaction générale des étudiants vis-à-vis des contenus et de leur lien avec les projets professionnels (72 %), (2) des points d'amélioration portant sur la mise en cohérence des cours d'informatique et de sciences du langage, (3) un déséquilibre dans les contrôles continus. Le taux de répondants à ces enquêtes n'est pas précisé, pas plus que les modalités de passation de l'enquête.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Très bons taux de réussite, y compris en L1.
- Fort adossement à la recherche, avec des propositions originales en licence (par ex. participation des étudiants à des projets ANR).
- Variété dans l'offre des modules de spécialisation et d'ouverture.
- Implication de l'équipe pédagogique dans les dispositifs d'orientation en direction des lycéens.
- Dispositifs de professionnalisation variés.
- Très bonne connaissance de la population entrante et du devenir des diplômés.
- Originalité de certains des enseignements par rapport aux formations similaires en France (en particulier linguistique historique).

Points faibles :

- Absence de conseil de perfectionnement.
- Faible participation de professionnels à la formation.
- Taux de poursuite en master *Sciences du langage* faible.

Conclusions :

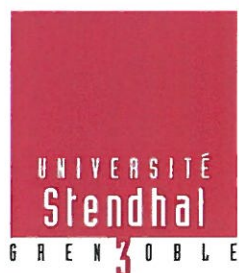
La licence *Sciences du langage* est une formation de qualité, qui propose une variété de modules d'ouverture et de professionnalisation, attirant de nombreux étudiants en mobilité entrante.

La réussite étudiante est au centre des préoccupations de l'équipe pédagogique, et prend corps dans un taux de réussite en L1 tout à fait satisfaisant, y compris de la part de bacheliers technologiques, et dans la participation à des dispositifs d'information en amont de l'entrée à l'université.

L'adossement à la recherche est à souligner, avec des propositions originales impliquant les étudiants dans des projets de recherche.

Parmi les points perfectibles, il conviendrait d'impliquer davantage de professionnels dans la formation, de poursuivre l'amélioration de l'évaluation des étudiants et de mettre en place un conseil de perfectionnement. Le taux de poursuite en master *Sciences du langage* serait également à améliorer. Cela pourrait passer par une communication accrue lors de la 3^{ème} année de licence.

Observations de l'établissement



Réponse au HCERES sur l'évaluation des formations de 2014

Licence mention Sciences du langage Réponse de l'établissement

N° de dossier : S3LI160010571

L'établissement remercie les experts pour leur étude attentive du dossier d'auto-évaluation de la mention de la Licence Sciences du langage. L'évaluation qui est proposée met en avant les qualités de la formation. Le rapport souligne en effet l'adossement solide à la recherche de la formation, son attractivité internationale ainsi que la qualité des dispositifs de suivi des étudiants mis en place pour une meilleure réussite et une bonne préparation à l'insertion professionnelle. Il s'agit là des principaux axes autour desquels est construite la réflexion de l'équipe pédagogique de la mention, au cours de la période évaluée et, de manière renforcée, dans le cadre de la préparation de la nouvelle offre.

L'équipe pédagogique de la mention a également pris connaissance des remarques concernant les points à améliorer dans la formation, dont elle ne manquera pas de tenir compte dans la nouvelle offre et pour lesquels la réflexion est déjà bien avancée. Il en est ainsi de plusieurs points soulevés :

- les conseils de perfectionnement seront généralisés à toutes les formations durant le quinquennal 16-20 ;
- la part des intervenants extérieurs dans la formation sera augmentée, notamment dans les modules d'offre de formation complémentaire de nature transversale et pré-professionnalisante. En effet, si quelques professionnels interviennent déjà dans la formation, essentiellement des orthophonistes et des professionnels de l'éducation (enseignants spécialisés, conseillers pédagogiques), l'équipe pédagogique envisage de solliciter davantage de personnes de terrain dans différents domaines tels que la médiation sourds/entendants, le TAL ou encore l'ingénierie pédagogique.
- Le constat fait par les évaluateurs sur la grande hétérogénéité du nombre d'ECTS accordé à chaque UE a aussi été fait par l'équipe pédagogique. Suite à un travail mené en 2014-2015 au sein de l'établissement, en lien étroit avec les deux autres universités grenobloises (dans le cadre de la fusion) et en conformité avec les

Présidence

dispositions du Cadre national des formations, un cadrage horaire des maquettes de formation a été voté par la CFVU en mars 2015. Les maquettes de formation du contrat 16-20 seront toutes construites autour d'une répartition cohérente et harmonisée en matière de nombre d'ECTS par UE (UE multiples de 3 ECTS) et d'équivalence horaire des crédits horaires (1 ECTS = 8 heures encadrées et 16 heures de travail personnel). Cette harmonisation est également rendue nécessaire pour la mise en place des majeures-mineures entre les mentions dans le cadre de la spécialisation progressive en Licence.

L'équipe pédagogique souhaite apporter certains compléments demandés dans le rapport d'évaluation sur les points suivants :

- Précisions demandées sur **l'enquête menée en L3 SCL** (le taux de répondants, modalités de passation) : cette enquête interne a été menée par un questionnaire qui a impliqué 35 étudiants sur les 44 inscrits en L3 (2013), soit près de 80% de répondants.
- Précisions demandées sur le **niveau en langue** étrangère attendu à l'issue de la L3 et sur la ventilation des étudiants dans les différentes langues (notamment l'anglais) : avec un taux de poursuite de plus de 80% en master des étudiants de Licence, la politique de l'établissement a, il est vrai, consisté davantage à définir un niveau attendu (bloquant) à l'issue du M2 (B2 dans les quatre principales langues enseignées au lycée, B1 dans les langues slaves et orientales). Notons également que la LVE obligatoire qui doit être choisie en licence doit être une langue « forte » (et non une langue débutée). Donc, les étudiants choisissant leur LV1 du lycée devraient en théorie tous pouvoir obtenir au minimum un niveau B1 au sortir de la L3. À cet égard, l'anglais demeure la langue majoritairement choisie par les étudiants dans le cadre de leur LVE obligatoire (près de 60% des L1, 85% des L2, 75% des L3). Il à noter aussi qu'1/5 des étudiants choisissent la langue des signes dans le cadre de leur option ou de leur module complémentaire. L'équipe pédagogique retient toutefois la proposition de mener une réflexion sur le niveau de langue attendu à l'issue de la L3, dans le cadre du quinquennal 16-20, en sachant que celui-ci ne pourra être bloquant, conformément à l'arrêté de Licence de 2011.

L'équipe pédagogique souhaite par ailleurs, en complément des remarques qui ont été communiquées pour le dossier du champ « Culture, création, langage, apprentissage » dans lequel elle s'insère, apporter quelques précisions et observations sur certains points.

- En matière de **mobilité entrante**, comme le précise le dossier du champ « Culture, création, langage, apprentissage », l'offre de l'établissement se décline bien en trois types d'enseignements ouverts à tous étudiants des échanges : (1) une offre d'enseignements spécifiques (en langue et culture françaises et en traduction) qui permet de répondre à des besoins ciblés et spécifiques de ce public, (2) une offre d'enseignements préférentiels qui permet de rendre plus visibles à ce public les enseignements qui peuvent l'intéresser en priorité, (3) une offre générale (l'ensemble du catalogue de formation de l'établissement). La mise en place de cours spécifiques de

Présidence

SCL ne viserait donc pas à isoler le public des échanges mais, au vu de l'intérêt qu'il porte à la discipline, de penser, par exemple, des cours ad hoc sur le FLE, la linguistique française et contrastive, etc. Par ailleurs, l'équipe pédagogique est attachée à un plus grand développement de la mobilité sortante, qui est déjà en augmentation ces dernières années.

Pour ce qui est de la **poursuite des étudiants de L3 en master**, l'équipe pédagogique tient à rappeler que près de 88% des étudiants de la licence SCL poursuivent leurs études en master et que cette formation affiche le plus haut taux de poursuite en master dans l'établissement (en raison de l'attractivité du master MES-devenu MEEF PE). En revanche, l'établissement fait le constat de la grande mobilité des étudiants entre la Licence et le Master : si l'établissement « perd » plus de 40% de son public de L3, dont une grande partie poursuit des études de master dans d'autres établissements, il en récupère près de 50% en flux entrant en master. Il ne s'agit donc pas tant d'un déficit d'information (les équipes pédagogiques et le SIO organisent déjà une orientation et un suivi important, dont la semaine OSE est un temps fort en janvier et à laquelle s'ajoutent des séances d'information organisées pour les L2-L3).

Nous souhaitons, enfin, corriger quelques erreurs factuelles qui se sont glissées dans le rapport :

- Le rapport souligne, p. 5, que le dossier ne fait pas état de « dispositifs passerelle » en L1 et préconise une étude du suivi des étudiants de L1 (en échec, en réorientation, etc.). L'équipe pédagogique renvoie sur ces deux points au dossier du Champ « Culture, création, langage, apprentissage », dans lequel s'insère la formation, qui décrit dans le détail, d'une part, les dispositifs passerelle mis en place au niveau de l'établissement pour tous les étudiants et, d'autre part, l'étude de suivi des cohortes à bac + 4, qui a été menée, par mention, entre 2006-2010. Les résultats détaillés de cette étude sont disponibles sur le site de l'université.
- Contrairement à ce qui figure dans le rapport, p. 7, la session de rattrapage n'a pas lieu en juillet mais bien dans la deuxième quinzaine du mois de juin. Ce sont les jurys de cette session qui se tiennent fin juin-début juillet, les résultats étant affichés vers les 7-8 juillet.

Lise Dumasy
Présidente de l'université Stendhal

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Dumasy', with a long horizontal stroke underneath.

Présidence